



AESH, AVS, portons nos revendications Pour notre statut, pour un vrai salaire

Action intersyndicale le 6 février 14h, Métro Solférino

Depuis plusieurs semaines, le gouvernement mène une opération appelée "concertation nationale sur l'École inclusive" et doit rendre ses conclusions le 11 février 2019. Le ministère prétend vouloir "rendre attractif le métier d'AESH, lui donner des perspectives d'avenir" mais ne propose aucune mesure concrète pour y arriver. Au contraire, le gouvernement semble s'orienter vers davantage de dégradation des conditions d'emploi des AESH.

Quant à la concertation, celle-ci n'est en fait que de l'affichage, il n'y a aucun dialogue social: les AESH restent les oubliés du système éducatif.

La fin de la précarité des AESH n'est pas du tout au programme du ministère !

Les seules pistes évoquées par le ministère sont celles d'un second employeur, la déconcentration maximale par les PIAL et la mutualisation :

- Au lieu d'augmenter les salaires et de prendre en compte la pénibilité de leur métier, sous prétexte de leur octroyer un salaire décent voire un taux plein, il envisage d'élargir les tâches déjà nombreuses des AESH au périscolaire et à l'extrascolaire au bon vouloir des communes.

**Les AESH veulent un salaire meilleur,
pas un second employeur !**

- La généralisation de l'expérimentation des dispositifs PIAL (Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés) ne pourra qu'accentuer les inégalités et la pression hiérarchique en aggravant les conditions de travail que subissent les AESH notamment en multipliant leurs affectations. La généralisation de la mutualisation des moyens pour gérer la pénurie d'AESH se fera au détriment d'une réelle aide individuelle des élèves.

**Les AESH exigent d'être titulaires,
pas d'être multi-tâches et toujours plus précaires !**

Loin de déprécariser et de faire avancer les droits des AESH, les mesures envisagées par le gouvernement accentueront la précarité.

Pour la CGT Éduc'action, l'urgence est de répondre aux revendications des personnels AESH en terme d'évolution de leur statut, d'une professionnalisation de leur fonction, d'une réelle revalorisation salariale, de formation et de conditions de travail. Les AESH subissent aujourd'hui de plein fouet la précarité, des salaires de misère et sont contraint·es pour la majorité à des temps incomplets.

Au cours de la "concertation", la CGT Éduc'action a rappelé ses exigences :

- La reconnaissance de ce métier indispensable par un statut de fonctionnaire avec une titularisation des personnels exerçant actuellement en CUI, CDD ou CDI.

- La nécessité que les AESH payé·es en moyenne 700€ voient leurs compétences, leur profession reconnues par une vraie revalorisation salariale portée à 1,4 fois le SMIC avec un réel déroulement de carrière.

- Tous les personnels qui le souhaitent doivent bénéficier d'un temps plein et d'un salaire à 100%, sans annualisation, ni modulation, ni périscolaire. Le temps de service en côte à côte élèves doit prendre en compte la pénibilité du métier et être réduit pour permettre des temps de concertation-préparation-formation-régulation.

- Pour faire face à l'insuffisance en terme d'accompagnement des élèves, les recrutements doivent augmenter afin de couvrir tous les besoins et permettre d'améliorer l'inclusion. Nous refusons la mutualisation à outrance des moyens AESH faite au détriment de l'inclusion des élèves et des conditions de travail des personnels.

Une concertation qui n'en a que le nom.
Des objectifs "rendre attractif, donner des perspectives d'avenir" qui ne sont que des mots.

Aucune avancée pour les AESH ne sera gagnée sans notre mobilisation.

Avec l'intersyndicale nationale, la CGT Éduc'action et son collectif national AESH appellent les personnels à entrer dans la mobilisation le 6 février pour faire avancer leurs droits, améliorer leurs salaires et leurs conditions de travail.

Appel intersyndical

CGT-ÉDUC'ACTION - FSU - FO - SUD ÉDUCATION - SGEN-CFDT - UNSA

Métier et reconnaissance professionnelle des AESH, c'est tout de suite !

Le ministère de l'Éducation nationale et le secrétariat d'État chargé des personnes handicapées ont lancé en octobre une concertation sur l'école inclusive dont un pan concerne l'avenir du métier d'accompagnant.

Les premières pistes lancées pour les accompagnants des élèves en situation de handicap sont loin de correspondre aux attentes de milliers de ces personnels précaires qui subissent de plein fouet des conditions de travail dégradées, des temps incomplets imposés, des salaires bas, une absence de reconnaissance professionnelle, qui les conduisent souvent à renoncer à leur emploi.

C'est pourquoi nous sommes dans l'attente de mesures fortes qui bénéficieraient à la fois aux personnels concernés, aux élèves accompagnés et à l'ensemble de l'école.

Cela passe par :

- une revalorisation immédiate des salaires ;
- le versement de l'indemnité REP-REP+ pour les AESH exerçant en éducation prioritaire ;
- la création d'un véritable statut pour les AESH ;
- des emplois stables, pérennes et reconnus ;
- la création du nombre d'emplois nécessaire pour couvrir tous les besoins ;
- le droit de pouvoir travailler à temps complet ;
- une formation professionnelle de qualité sur le temps de travail.

Nous appelons d'ores et déjà à une mobilisation nationale unitaire le mercredi 6 février avant les arbitrages ministériels. Localement nous appelons les AESH à se réunir pour débattre ensemble et à se rassembler devant les DSDEN, rectorats et préfectures pour porter leurs légitimes revendications.

Le 6 février, rassemblons-nous dans l'unité pour exiger :

- **Une augmentation immédiate de nos salaires**
- **Un statut de fonctionnaire pour les AESH avec la titularisation de tou·tes.**
- **Le refus de nouvelles régressions (élargissement au périscolaire, mise en place des PIAL)**

**Rendez-vous de mobilisation
pour les départements d'Ile-de-France
Mercredi 6 février à 14h, Métro Solférino
pour aller au ministère**

Pour plus d'infos :

<https://www.facebook.com/Collectif-AESH-National-CGT-Education>